



Les élus de la majorité soutiennent Madame le Maire dans son refus de célébrer un mariage de complaisance

Nous, élus du groupe de la majorité municipale, tenons à apporter notre soutien plein et entier à Marlène Mourier, Maire de Bourg-lès-Valence, suite à sa décision de refuser la célébration d'un mariage manifestement insincère.

Ce geste fort, dicté par le respect des valeurs et de l'essence même de l'institution matrimoniale, honore la fonction de Maire et rappelle que le mariage civil ne saurait être détourné de son sens et de sa portée. Nous saluons la détermination de Madame le Maire à défendre l'intégrité des institutions et à demeurer fidèle à l'esprit des principes fondamentaux de notre République.

En tant qu'élus, nous déplorons qu'à aucun moment l'avis défavorable de Madame le Maire à cette union n'ait donné lieu aux enquêtes et aux investigations qui s'imposent. Pour avoir le courage et la responsabilité de s'opposer à ce mariage, Madame le Maire s'expose désormais à des poursuites lourdes de conséquences judiciaires. Une telle situation ne correspond nullement à la conception que nous nous faisons de notre engagement citoyen en faveur de l'intérêt général.

Face aux pressions ou aux polémiques, nous restons unis derrière la détermination de Madame le Maire à faire prévaloir la justice, la probité et le respect des règles.

Eliane Guillon - Aurélien Esprit - Dominique Gential - Geneviève Audibert - Grégoire Tfankejian -
Audrey Renaud - Florian Reverdy - Danièle Payan - Thierry Belle - Tanguy Gerland - Vincent Fugier
- Agnès Lapeyre - Stéphanie Marillat - Paolino Tola - Rachel Vaque - Manuel Jamakorzian - Chantal
Billiet - Rosaline Aslanian-Habrard - Alexandre Baillet - Nancy Guiboud - Martine Imbert